

Veurey, le 12 décembre 2003

| |
|--|
| Accord intermédiaire pour le secteur Compogravure |
|--|

Entre :

La Direction du Groupe Dauphiné Libéré, représentée par Messieurs Pierre FANNEAU et Christian MERGER

d'une part,

et :

les Organisations Syndicales signataires

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

1. Nouveau Système O.P.I.

La Direction s'engage à respecter les délais de mise en place du nouveau système O.P.I. détaillé dans son document du 19 novembre 2003.

Une commission technique suivra tout le processus de l'installation.

Lors de l'opération de bascule de HYPHEN vers HELIOS, une mise à jour (avec épuration) de la logothèque sera réalisée.

Il est précisé que tous les fichiers seront enregistrés dans l'O.P.I. uniquement en haute définition.

Le logiciel In Design doit permettre aux salariés de travailler directement en haute définition.

2. Identification du fabricant des fichiers finis

Une procédure de traçabilité sera mise en place. Définie conjointement par la Direction de la Régie Publicitaire et la Direction Technique, elle exigera des services commerciaux que, pour tout fichier numérique fini destiné à être intégré, soit précisée l'identification du créateur.

Tout fichier fini transmis au service Compogravure et destiné à l'intégration sera accompagné d'un dossier qui devra être impérativement préciser son origine et de sa nature (type de fichier).

3. Postes d'intégration

Deux postes d'intégration seront implantés pour l'un en Photogravure et pour l'autre en Photocomposition Publicité. Ils permettront uniquement l'intégration de fichiers publicitaires finis ou d'éléments composites mis à disposition des techniciens du service via la procédure actuelle (ordre de fabrication + ouverture, vérification, éventuelle correction et mise en production au format requis, à travers le logiciel In Design).

Il est exclu d'intégrer des fichiers à contenu rédactionnel (texte ou photos) ou des pages finies (les publicités pleine page ne sont pas concernées par ce point).

La configuration de ces postes sera la suivante :

Configuration matérielle du poste de travail :

- PC Pentium IV à 2 Gigahertz.
- Mémoire 512 Mo de RAM.
- Disque dur 40 Gigaoctets.
- Ecran 21 pouces.
- Lecteur de CD-ROM
- Lecteur interne de ZIP.
- Lecteur de disquette.
- Connexion réseau Dauphiné Libéré et Internet.

Configuration logicielle du poste de travail :

- Système d'exploitation Windows XP.
- ADOBE In Design 2.
- QUARK Xpress 4.1. ou 5.0.
- ACROBAT 5 ou 6.0.
- PHOTOSHOP 7.
- ILLUSTRATOR 10.
- ATM 4 version DELUXE.
- Pack Office MICROSOFT.
- Font Cross.
- Mac Opener.
- Stuffit Expander.
- WINZIP
- Font View.
- PITSTOP V4.
- Transvertor Pro +.

Un poste MAC INTOSH sera installé à la Photogravure pour pouvoir récupérer les polices de caractère de certains travaux.

Cas particulier des CD ou des ZIP contenant des polices, et nécessitant l'utilisation d'un MAC.

Le logiciel CROSSFONT, installé sur le PC d'intégration, permet de convertir des fichiers polices MAC en fichiers polices PC.

Le logiciel ne peut réaliser cette fonction à partir d'un fichier MAC enregistré sur un support (CD ou ZIP) **formaté PC.**

Il est alors nécessaire d'insérer le support CD ou ZIP sur un MAC, puis de copier les fichiers polices MAC sur **un nouveau support ZIP formaté MAC.**

Ce dernier pourra alors être utilisé par CROSSFONT sur le PC d'intégration.

Seul les logiciels systèmes (MAC OS 8.5.1.) sont nécessaires pour effectuer cette opération.

Configuration Matériel et logiciel du poste :

Mac G3
OS 8.5.1
64 Mb de mémoire
Disque dur 6Go
Ecran 17 pouces
Lecteur de CD-ROM
Lecteur de ZIP interne.

Le transfert des polices du MAC à la typothèque se fera par ZIP dans un premier temps et par réseau dans un second temps.

Une formation appropriée et discutée paritairement permettra à l'ensemble des salariés du service Compogravure d'utiliser les matériels d'intégration.
L'intégralité de ces fonctions d'intégration sera réalisée uniquement par des salariés du service Compogravure de Veurey.

Pendant une première phase où les deux services restent distincts, seront dispensées les formations nécessaires à la convergence des deux services en un seul service de compogravure (Typographie pour les techniciens de la photogravure ; Couleur, Photoshop et poste d'intégration pour les techniciens de la photocomposition). Dans ce contexte et dans un premier temps, le poste d'intégration du service photocomposition ne permettra donc que l'intégration des publicités finies ou des objets composites en noir.

L'accompagnement d'un salarié formateur de la Photogravure ayant le vécu de la fonction d'intégration permettra la mise en route du poste du service Photocomposition Publicité.

Les postes d'intégration auront accès à l'ensemble des messageries et serveurs destinés à la réception des fichiers publicitaires. A partir du moment où ces postes accèderont aux serveurs et messageries, aucun autre poste n'y accèdera.

4. Accès à Internet

Les postes d'intégration disposeront d'un accès à Internet leur permettant d'aller chercher des publicités finies ou des éléments composites sur les serveurs des clients qui souhaitent utiliser ce type de procédure. Ceci nécessite la mise à disposition par les clients de fichiers en haute définition.

5. Studios de dessin

Dans un premier temps et en attendant qu'un constat paritaire soit fait du respect intégral et régulier des normes de fabrication du Dauphiné Libéré, les fichiers publicitaires issus des studios de dessin devront être intégrés uniquement à travers le poste d'intégration.

Les Studios de dessin livreront des fichiers uniquement en format natif In design qui devront être accompagnés des hautes définitions des éléments composites de façon à ce que les techniciens de Veurey puissent y appliquer les retouches techniques qui s'imposeraient. Ces retouches ne devront en aucun cas modifier la présentation générale de la publicité sauf accord de la régie.

L'accord définitif devra préciser clairement le rôle de chacun dans le respect des définitions de l'Accord Global de Modernisation.

6. Formations

Les dates, programmes de formation et constitution des groupes seront présentés à la commission emploi formation de décembre 2003 après consultation de la Société MEDIAGRAF. Compte tenu des délais liés à cette consultation, certains points de détails pourront être finalisés au cours d'une réunion spécifique qui sera programmée, si besoin, début janvier 2004.

La formation au poste d'intégration comportera une présentation des différents logiciels implantés sur le poste et si besoin, une formation appropriée.

7. Publicités autres que le quotidien

Outre les publicités à destination du quotidien et de ses suppléments, les publicités destinées au TV Magazine, à Fémina, et à l'auto promotion seront réalisées par l'atelier de Compogravure de Veurey selon les procédures actuelles à savoir :

- Fabrication prioritairement ou intégration au service Compogravure.
- En cas de surcharge, sous traitance décidée exclusivement par la Direction du Pré-presse.